



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté

PATRIMOINES ÉCRITS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

1^{er} septembre – 1^{er} novembre 2025

Modalités de participation

Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté est une opération **réservée prioritairement aux bibliothèques publiques, services d'archives, musées ou toute structure responsable de collections patrimoniales écrites, graphiques ou iconographiques.**

Toute autre structure, non détentrice de ce type de collections, pourra valoriser dans son propre établissement des **collections originales** empruntées à des structures patrimoniales.

Tout établissement participant à « Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté » s'engage à :

- Valoriser des documents patrimoniaux originaux, les reproductions venant éventuellement aider à la compréhension de ceux-ci
- Offrir une ouverture minimum de 2 jours par semaine pour les établissements proposant une exposition durant l'opération
- Utiliser les supports de communication mis à disposition
- Mentionner, *a minima*, le logo de l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté ainsi que l'intitulé de l'opération « Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté » pour tous les documents de communication créés et diffusés par l'établissement lui-même.
Logo et visuels seront disponibles dans l'espace dédié à cette opération sur le site web de l'Agence
- Adhérer à l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
- Répondre au questionnaire bilan à l'issue de la manifestation.

Calendrier 2025

- **17 janvier** : date limite d'inscription (cf. [bulletin d'inscription](#))
- **17 mars** : date limite pour l'envoi du descriptif des animations proposées (un bulletin spécifique vous sera envoyé dès que nous aurons réceptionné votre bulletin d'inscription)
- **Fin juin** : livraison du matériel promotionnel
- **1^{er} septembre** : début de la manifestation
- **1^{er} novembre** : fin de la manifestation.